BAN214 - Investissements financiers, immobiliers et alternatifs

Mis à jour le 10-06-2026

Code : BAN214

Unité d'enseignement de type cours

6 crédits

Volume horaire de référence (+/- 10%) : **50 heures**

Responsabilité nationale :
EPN09 - Economie Finance Assurance Banque (EFAB) / Lionel ALMEIDA

Contact national :

EPN09 - département EFAB

292 rue Saint Martin
accès 3
75003 Paris
01 58 80 87 45
Boris Buljan
boris.buljan@lecnam.net

Présentation

Prérequis

Public ayant acquis un niveau bac+4 ou plus, possédant des connaissances de base en fiscalité et finance et une expérience professionnelle dans le domaine.

La formation est soumise à agrément aux conditions suivantes :

- être admis dans le Master 2 Gestion de patrimoine
- ou être agréé par l'enseignant responsable (voir "UE à la carte" sur le site du département **Efab**).

Objectifs pédagogiques

Fournir aux auditeurs les connaissances et techniques fondamentales sur une large gamme de placements, de produits et d'instruments financiers, immobiliers ou alternatifs.

Compétences

Chaque auditeur pourra, dans l'exercice de son métier, analyser les investissements projetés et leurs paramètres essentiels, expliciter les avantages et les limites de tel ou tel véhicule de placement ou dispositif, traiter directement les cas simples ou communiquer avec les experts compétents pour apporter le meilleur service à son client.

Programme

Contenu

Le cours est organisé sous forme de séances thématiques, animées par des experts reconnus :

- Le marché de la gestion de patrimoine et ses acteurs, de la production à la distribution, ses enjeux, son potentiel
- Approche juridique, économique et fiscale de l'assurance-vie, du contrat de capitalisation, du CT et du PEA
- L'épargne salariale (PEE/PERCO/Participation/Intéressement)
- Les régimes obligatoires de retraite et l'épargne retraite
- La prévoyance comme outil de gestion de patrimoine
- Approche commerciale de l'immobilier d'investissement
- Les SCPI
- L'Immobilier ancien réhabilité (Monuments historiques/Malraux/Déficit foncier/Denormandie)
- L'immobilier neuf (Résidence service/Meublé)
- Le foncier (Forêt/Terre/Vignobles)
- Le Private Equity
- Les ETF
- Le marché de l'or
- La gestion collective
- Les produits structurés

Modalités de validation

- Examen final

Description des modalités de validation

L'UE est validée par un examen écrit.